



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Cession d'une parcelle privée sise à BERNOLSHEIM

Rapport n° CP/2014/648

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession d'une parcelle sise sur la commune de BERNOLSHEIM et appartenant au domaine privé du Département au profit de son locataire actuel, Monsieur Damien LAGEL, exploitant agricole.

Lors d'une rencontre avec les services du Département dans le cadre de la suppression du passage à niveau n°6, M. Damien LAGEL, exploitant agricole de profession, nous a saisi en vue de lui céder une partie de 15 ares de la parcelle cadastrée sous section 16 n° 165 sise sur la commune de BERNOLSHEIM le long de l'A4, d'une contenance totale de 1ha01a27ca et appartenant au Département du Bas-Rhin. M. LAGEL cultive ce terrain depuis 1995 en vertu d'un bail rural conclu avec le Département.

Consultés à cet effet, les services du Département n'ont pas émis d'objection quant à la cession de cette parcelle, qui appartient au domaine privé départemental.

La partie de la parcelle concernée a donc été arpentée et est maintenant cadastrée sous section 16 n° 372 pour une contenance exacte de 15 ares.

Cette cession permettra de compenser partiellement l'impact de la suppression du passage à niveau n° 6 sur la commune de REICHSTETT qui a entraîné une perte de 72,30 ares de surfaces cultivées par M. LAGEL.

En conséquence et au vu d'un avis du Domaine en date du 25 août 2014, il est proposé de lui céder cette parcelle de terrain au prix de 100 € l'are, soit à un prix global de 1 500 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

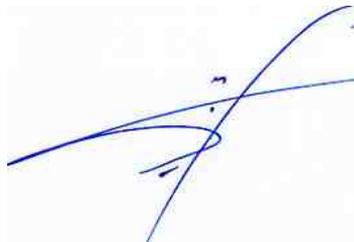
La commission permanente du Conseil Général, statuant sur délégation et sur proposition de son président :

- décide de procéder à la cession de la parcelle cadastrée sous section 16 n° 372 sise sur la commune de BERNOLSHEIM, pour une contenance totale de 15 ares, au profit de M. Damien LAGEL, pour un montant de MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500 €) ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- désigne Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à cette cession.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL